

REGLEMENT DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE
Secteur Villeneuve sur Lot

Edition 2018

- 1- Introduction
- 2- Centres d'examens
- 3- Epreuves
- 4- Epreuves en musiques actuelles
- 5- Epreuves en danse
- 6- Accompagnement musical des élèves
- 7- Inscriptions des élèves candidats
- 8- Jury
- 9- Secrétariat
- 10- Déroulé des épreuves / Proclamation des résultats
- 11- Mentions
- 12- Diplômes
- 13- Calendrier de l'année scolaire

1- Introduction :

Par arrêté du 16 décembre 2016, le Ministère de la culture a classé l'école de musique et de danse du Grand Villenuevois Béla BARTÓK en conservatoire à rayonnement intercommunal lui conférant ainsi le droit de délivrer des diplômes reconnus dans le réseau national. Par voie de fait, seul le Directeur du Conservatoire a autorité pour délivrer ces diplômes.

Le projet impulsé par le Conseil département dans le cadre de l'installation « *du parcours artistique diplômant* » consiste à sectoriser les examens autour des trois établissements classés du Lot et Garonne permettant ainsi à toutes les écoles de musique et de danse du réseau départemental de pouvoir bénéficier du dispositif d'évaluation.

Sur le secteur de Villeneuve sur Lot, plusieurs réunions se sont déroulées durant l'année 2016/2017 pour construire un partenariat. Le règlement intérieur ci-dessous définit les modalités de fonctionnement.

A noter que pour cette première édition, les examens ne concerneront que les fins de cycle 1 en musique et en danse.

2- Centres d'examens :

Ci-dessous se trouve le calendrier des épreuves 2018.

Discipline	Lieu d'examen	Date (2018)	Salle
Cuivres et accordéon	Monflanquin	Samedi 5 mai au matin	Salle des fêtes - Monflanquin
Musiques actuelles (batterie, chant, guitare, saxophone*)	Sainte Livrade sur Lot	Samedi 19 mai	Salle Polyvalente
Piano, cordes frottées, Art lyrique, guitare classique	Villeneuve/Lot	Mercredi 9 mai Après-midi	Théâtre Georges LEYGUES
Bois (clarinette, flûte traversière, flûte à bec)	Fumel	Mercredi 2 mai Après-midi	Salle des mariages de la mairie
Danse	Fumel	Mercredi 4 avril après-midi	Centre culturel

* Possibilité de passer l'examen à Fumel (style à définir avec le professeur concerné)

Chaque collectivité prend en charge les ordres de mission nécessaires aux déplacements de son personnel.

Le centre d'examen s'engage à mettre à disposition des élèves des instruments en bon état de marche (piano à queue accordé par exemple pour l'examen piano et bon piano droit pour l'accompagnement des autres épreuves, tabourets en état de marche et pupitres en nombre suffisant).

Les examens sont publics et organisés dans une dimension artistique.

Cela signifie que les centres d'examen ont prévu une salle adaptée au projet comprenant toilettes accessibles, vestiaires, éclairage de la scène, accueil des musiciens et des spectateurs, etc. Pour les disciplines nécessitant l'utilisation d'un instrument (piano) ou d'un matériel prêté (musiques actuelles), ou d'un espace dédié (danse), le centre d'examen octroie un créneau suffisant de répétition en instrument et en danse.

Un programme est édité par le C.R.I et distribué à l'entrée du public, 20 minutes avant les épreuves.

3- Epreuves en musique :

Chaque élève doit interpréter, seul, deux morceaux de style différent, à la suite, dans l'ordre souhaité et annoncé par l'élève. (7 minutes maximum de programme pour les 2 morceaux). L'un des deux morceaux sera choisi à travers une liste d'œuvres communiquée le 27 novembre aux professionnels et mise en ligne officiellement au retour des vacances de Noël. L'enseignant prend en charge toute la gestion pédagogique auprès de ses élèves (présentation des morceaux, choix du morceau, calendrier de travail).

En danse, l'élève présente une variation convenue dans l'esthétique choisie.

Les élèves sont convoqués 30 minutes avant l'audition instrumentale (mais peuvent être accueillis 1 heure avant) et 1 heure avant l'audition de danse. Ils sont installés dans un espace dédié pour pouvoir se concentrer et suivre le déroulé sans la pression familiale. Toute autre situation est appréciée par le jury. Toute absence injustifiée de l'élève dans le déroulé du programme peut engendrer l'abandon de l'épreuve (le jury est souverain pour apprécier). Les parents sont invités à ne pas aller et venir durant l'audition (surtout une fois que leur enfant a joué). S'agissant d'un examen public, le jury (par la voix de son Président) peut prendre toutes les dispositions jugées nécessaires pour écouter ou réécouter un morceau qui aurait été perturbé.

4- Epreuve en Musiques actuelles :

Passage des élèves pour les examens publics de Sainte-Livrade

Les élèves joueront en groupe, par groupe l'on entend un minimum de deux élèves.

Les musiques actuelles étant des musiques vivantes, la priorité est donnée aux groupes constitués d'élèves. Sont tolérés les passages d'élèves accompagnés de

- bandes plays backs ou de groupes constitués d'élèves accompagnés par un professeur pour palier à une défection de dernière minute.

Nombre et Timing des Passages des Groupes de MAA

- Les groupes joueront deux titres de trames différentes, en rythmique (ternaire, ou binaire), en tempi (lent, medium) et en tonalité (deux tonalités distinctes).
- Le timing de chaque titre tournerait en moyenne à 3 minutes le titre. Cette durée est modulable suivant le nombre d'éléments constituant le groupe.

Passage Individuel des élèves

Celui ci se fera en début d'après midi juste avant les auditions publiques des groupes de Musiques Actuelles.

Répertoire départemental commun

- Un répertoire commun de quatre ou cinq titres servira de référent pour cette saison 2017-2018. Les titres seront proposés avant la fin de l'année 2017 par chaque professeur de chaque discipline (un prof de batterie choisit un titre, un

prof de guitare un autre, etc.). Une fois les titres validés, les groupes travailleront durant l'année scolaire sur tout le répertoire et présenteront deux des titres de la liste. Les titres définitifs des examens seront dévoilés deux mois avant l'examen. Pour éviter une monotonie lors de l'audition publique, on peut envisager d'octroyer deux titres différents par école ou conservatoire, (école A titre 1 et 2, école B titre 3 et 4, conservatoire C titre 2 et 3, etc.).

5- Epreuves en danse :

Chaque élève danseur devra préparer une variation de fin de cycle I en accord avec l'équipe pédagogique dans l'esthétique choisie.

Durée de la variation : 3 minutes maximum.

Chaque élève passera seul (e) en tenue (tunique, collant, chaussons et chignon pour les danseuses classique). Chaque élève attendra dans le vestiaire. Une liste de passage sera affichée en coulisses.

Une répétition sur scène est prévue 1h avant l'épreuve pour mieux appréhender l'espace.

6- Accompagnement musical des élèves :

Chaque école prend en charge l'accompagnement instrumental de ses élèves par un professionnel. Il est admis qu'un élève soit accompagné par une bande.

7- Inscriptions des élèves candidats :

Les enseignants communiquent leur liste de « préinscrits » au moment de la commission des examens du 27 novembre. La liste définitive doit parvenir avant le mardi 6 février à 18h00 (date officielle).

8- Jury :

Le jury est constitué :

- du Directeur du C.R.I, Président du jury (ou de son représentant),
- d'un (ou de 2) jury spécialisé invité (qu'il rémunère)
- et du Directeur (ou de son représentant) du centre d'examen d'accueil.

9- Secrétariat :

Le chargé de scolarité du C.R.I (Pierre-Eric THOMAS) prend en charge le secrétariat des examens sectorisés. Il constitue la liste des élèves participants et celle des jurys.

Le programme est envoyé dans les écoles chargées ensuite de le diffuser à leurs élèves, enseignants et familles.

10- Déroulé des examens / Proclamation des résultats :

- Après l'audition, le public est appelé à quitter la salle pour permettre au jury de délibérer sereinement et confidentiellement.
- La présence des parents ou accompagnateurs n'est souhaitée que dans la salle où se déroule l'examen. En aucun cas, ils ne peuvent rester dans les coulisses ou dans les loges.
- Durant l'examen, il est interdit au public de procéder à une captation photo ou vidéo.
- En cas de doute pédagogique, le jury peut demander à échanger avec un professeur.
- Seul un directeur d'école peut porter à la connaissance du jury tout fait qu'il estime nécessaire de communiquer au sujet d'un élève. Les professeurs, eux, ne sont pas autorisés à parler de leurs élèves directement au jury avant l'audition.
- Une fois les résultats obtenus, le jury échange avec les enseignants les résultats.
- Enfin, les résultats sont proclamés au public par le Président du jury.
- Les résultats sont sans appel.
- Les écoles s'engagent à les laisser affichés (globalement) au moins 1 mois dans leur locaux.

11- Mentions :

Ci-dessous se trouve le tableau des mentions :

Note entre 18 et 20 : Très bien avec les félicitation du jury. Excellence en danse

Note entre 16 et 18 : Très bien

Note entre 14 et 16 : Bien

Note entre 12 et 14 : Assez bien

Note entre 10 et 12 sans mention

Accessit à 10/20

La mention à l'unanimité est ajoutée à partir de Bien lorsqu'elle est constatée.

12- Diplômes :

Une réflexion est menée par le conseil départemental au sujet de la réalisation des diplômes.

PS : Une réflexion sera menée pour les examens de l'an prochain autour d'une harmonisation à l'échelon de l'ensemble du département (morceaux libres ? morceau imposé ? Liste de morceaux ?)

13- Calendrier de l'année scolaire :

Lundi 27 novembre :

- Présentation du dispositif
- rencontres entre collègues
- Lecture des morceaux d'examen
- Recensement de la pré-liste des élèves

Début janvier

- mise en ligne officielle des morceaux d'examen
- mise en ligne officielle du règlement des épreuves
- mardi 6 février à 18h00 : date limite d'inscription des élèves

Discipline	Lieu d'examen	Date (2018)	Salle
Cuivres et accordéon	Monflanquin	Samedi 5 mai au matin	Salle des fêtes - Monflanquin
Musiques actuelles (batterie, chant, guitare, saxophone*)	Sainte Livrade sur Lot	Samedi 19 mai	Salle Polyvalente
Piano, cordes frottées, Art lyrique, guitare classique	Villeneuve/Lot	Mercredi 9 mai après-midi	Théâtre Georges LEYGUES
Bois (clarinette, flûte traversière, flûte à bec)	Fumel	Mercredi 2 mai après-midi	Salle des mariages de la mairie
Danse	Fumel	Mercredi 4 avril après-midi	Centre culturel

Secrétariat du C.R.I. Béla BARTÓK : Pierre-Eric THOMAS

E mail : pthomas@grand-villeneuvois.fr

Téléphone : 05.53.41.52.52

Horaires bureaux sauf mardi matin